



# Bèlignieux

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 OCTOBRE 2023 A 20 HEURES**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2023 ;
2. Achat à l'euro symbolique des parcelles cadastrées A 1973 pour 4 m<sup>2</sup> et 1974 pour 7 m<sup>2</sup> situées 99, route du Cruisseau ;
3. Approbation des rapports annuels 2022 sur les services publics :
  - Prévention et gestion des déchets ;
  - Prix et qualité du service public d'eau potable ;
  - Prix et qualité du service public d'assainissement collectif ;
  - Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.
4. Écho des commissions ;
5. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 octobre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 23 octobre 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Carine BARDOU, Eric RACCURT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, Stéphanie SOINNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Soraya GRELLIER (a donné pouvoir à Jacques VAGANAY), Béatrice BREVET (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI)

**Absents excusés** : Léa TERRIER, Bruno RAVAT, Duy Giang LA, René GOETSCHY,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Eric RACCURT est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AOUT 2023**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 11 septembre 2023.

### **ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES A 1973 POUR 4 M<sup>2</sup> ET A 1974 POUR 7 M<sup>2</sup> SITUÉES 99, ROUTE DU CRUISSEAU**

Rapporteur Monsieur Jean-Gérard MAURICE

N° délibération : 20231023-01

L'assemblée prend connaissance que, lors du projet de division de la propriété, sise 99, route de Cruisseau, lieu-dit sous Gramont, appartenant à la SAS Imcap, il a été constaté lors du bornage qu'une partie des parcelles, A 1973 et A 1974, se trouvait à l'avant de la clôture existante et devait donc être rétrocédée à la commune.

La SAS Imcap accepte de céder, pour l'euro symbolique, 4 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle A 1973 et 7 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle A 1974.

Il est proposé que la commune fasse l'acquisition de ce tènement de 11 m<sup>2</sup> sis 99, route du Cruisseau, au prix de 1 € symbolique.

**Considérant** l'intérêt de la commune de se porter acquéreur de ce bien,

**Vu** la proposition de cession faite à l'euro symbolique par le propriétaire actuel,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section A 1973 pour 4 m<sup>2</sup> et A 1974 pour 7 m<sup>2</sup> sises 99, route du Cruisseau à l'euro symbolique.

**DIT** que les frais notariés seront à la charge du cédant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier.

**DESIGNE** Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente.

### **APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022 SUR LES SERVICES PUBLICS :**

- Prévention et gestion des déchets ;
- Prix et qualité du service public d'eau potable ;
- Prix et qualité du service public d'assainissement collectif ;
- Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.

#### ***Prévention et gestion des déchets***

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT

N° délibération : 20231023-02

Conformément à l'article L 224-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a soumis à l'assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 6 juillet 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2022.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité et doit être :

- communiqué à l'ensemble des communes pour présentation à leur conseil municipal ;
- tenu à disposition du public.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie.

Les données d'exploitation sont également présentées, dont les principaux chiffres clés sont donnés dans le tableau ci-dessous :

	<b>Tonnage 2022</b>	<b>Variation tonnage 2022/2021</b>	<b>Kg/habitant</b> (base légale population INSEE en vigueur au 1er janvier 2022 : 25 233 hab)
Ordures ménagères	4 607	-4,5%	182,6
Emballages ménagers et papier	955	-0,7%	37,8
Verre	820	0,7%	32,5
Déchèterie	7 545	-8,7%	299,0
<b>TOTAL</b>	<b>13 927</b>	<b>-6,3%</b>	<b>551,9</b>

Sur le plan financier, les coûts de gestion du service au titre de l'année 2022 sont présentés à partir de la matrice comptable « compta-coût », matrice conçue par l'ADEME sur la base d'une comptabilité analytique.

Le coût total du service s'élève à 2 824 071 € TTC soit une augmentation de 122 121 € par rapport à 2021.

Les principaux postes d'augmentation de coûts sont les suivants :

- Tri des emballages et papier : + 70 643 € :

Cette augmentation est due au tarif de tri appliqué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans le cadre du nouveau marché avec l'entreprise PAPREC (augmentation de tarif de 68 % par rapport au marché précédent).

Cette différence de tarif s'explique notamment par le tri de tous les emballages et papiers fait par l'usine TRIVALO69 de Chassieu ; ce qui n'était pas le cas du centre de tri DIGITALE à Rillieux la Pape, construit avant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

- Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 26 601 € :

Cette augmentation s'explique par l'augmentation d'un euro de la contribution à l'habitant.

- L'augmentation du poste « Autres charges » (40 392 €) due principalement à la logistique mise en œuvre pour la distribution des bacs de tri (personnel, location de véhicules).

Dans le même temps, les recettes des ventes de matériaux et celles provenant du soutien financier des éco-organismes (+ 36.3%) ont augmenté de 152 670 €.

Du fait de l'augmentation plus rapide des recettes que du coût du service, le coût aidé à l'habitant (coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes de ventes de matériaux et des soutiens perçus) a diminué. Ce ratio est de 79.7 € HT/habitant en 2022 alors qu'il était de 80.8 € HT/habitant en 2021.

En conclusion globalement moins de tonnage en 2022 par rapport à 2021.

2022 a été l'année de préparation du passage à la collecte au porte-à-porte pour le tri. Pour information si nous suivons la tendance du début d'année nous devrions avoir plus de tonnage sur le tri et une baisse sur les ordures ménagères. Aujourd'hui c'est environ +35% des volumes pour le tri et -15% pour les ordures ménagères.

En 2024 ce service passera en budget indépendant qui devra s'équilibrer en dépenses et recettes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

***Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022***

***Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022***

***Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022***

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT

N° délibération : 20231023-03 - 20231023-04 - 20231023-05

**Le Conseil Municipal**

**PREND CONNAISSANCE** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

**EST INFORMÉ** que ces rapports ont été approuvés par le conseil communautaire en date du 7 septembre 2023. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et les délibérations ont été transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**PREND CONNAISSANCE** que les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs ont été, en outre, saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

**PREND CONNAISSANCE** qu'un exemplaire de ces rapports a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

### QUELQUES INDICATEURS :

- Eau potable :

Le service public d'eau potable dessert 23 240 habitants au 31/12/2022.

Le service public d'eau potable dessert 10 362 abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2022
Balan	793
Bressolles	474
Béligneux	1239
Dagneux	2442
La Boisse	1504
Montluel	3283
Pizay	382
Sainte-Croix	245
Total	10362

La consommation annuelle moyenne par abonné est de 132 m<sup>3</sup>.

Le service public d'eau potable prélève, sur l'ensemble des captages du territoire de la 3CM, 2 258 146 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 098 910 pour l'exercice 2021). Pour Béligneux les prélèvements sont les suivants :

- 11 m<sup>3</sup> pour la source de la Pyre,
- 249 990 m<sup>3</sup> puits de Chânes.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204 kilomètres au 31/12/2022.

Les frais d'accès au service sont de 40 €HT au 01/01/2022.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €TTC/m <sup>3</sup>	Prix au 01/04/2023 en €TTC/m <sup>3</sup>
Balan	2,03	2,09
Béligneux	1,86	1,94
Bressolles	1,97	2,03
Dagneux	1,86	1,94
La Boisse	1,90	1,97
Montluel	2,45	2,45
Pizay	1,91	1,98
Sainte-Croix	1,96	2,03

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 064 972 €.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants :

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau
UDI de Balan	60,5%
UDI de Béligneux	88%
UDI de La Boisse	82,6%
UDI de Pizay	85,9%
UDI de la Sereine	77,7%

L'année 2022 a été marquée par le remplacement de plusieurs compteurs de distribution et de sectorisation pour permettre d'améliorer les comptages en particulier sur l'UDI de Balan qui regroupe les communes avec le nombre d'abonnés les plus importants.

Rappel : en 2022, l'arrêt du prélèvement sur la source de Pyre suite à la découverte de métabolites. Concernant ce service, les délégations de services publics arrivant à terme, un marché public est lancé pour le choix d'un nouveau prestataire.

- Assainissement collectif :

Le service public d'assainissement collectif de la 3CM dessert 24 864 habitants au 31/12/2022. Il dessert 9 457 abonnés au 31/12/2022.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,18 abonnés/km) au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est

de 2,63 habitants/abonné au 31/12/2022.

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 42,38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 102,70 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 145.08 km (144.468 km au 31/12/2021).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. Les différents ouvrages sur le réseau :

- Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m<sup>3</sup> situé sur la commune de Dagneux, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- Un bassin d'orage d'une capacité de 1100 m<sup>3</sup> situé sur la commune de Niévroz, mis en service en août 2019, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- 20 postes de relèvement des eaux usées dont 4 sur Béligneux :
  - Poste de Cruisseau ;
  - Poste du cimetière de Chânes ;
  - Poste Bas de Chânes ;
  - Poste du Pont de Chânes.

Tarification du service sur l'ensemble du territoire :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €TTC/m <sup>3</sup>
Balan	2.49
Bressolles	2.49
Béligneux	2.49
Dagneux	2.49
La Boisse	2.49
Montluel	2.49
Niévroz	2.49
Pizay	2.49
Sainte-Croix	2.49

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Ce service fonctionne très bien. Aujourd'hui, un axe de réflexion est lancé pour différencier la facturation d'assainissement de celle de l'eau.

- Assainissement non collectif :

Le service public d'assainissement non collectif dessert 998 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 24 864.

**Tableau 2 : Synthèse globale des éléments techniques**

Paramètres	Total
Nombre d'installations	363
Nombre d'installations contrôlées	278 dont 117 sup. à 10 ans
Période des contrôles	2002/2013 sauf Bèlignieux (2019)
Nombre d'installations Non conformes avec travaux à faire rapidement (Impact sanitaire ou environnemental)	34 (estimé)

Le taux de conformité serait de 85.4%.

Depuis la création du SPANC en 2020, les contrôles suivants ont été réalisés :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre d'une vente	8	8	5
Nombre d'installations contrôlées conformes dans le cadre d'une vente	5	2	1
Nombre d'installations contrôlées hors vente	14	3 (réhabilitation)	58

Les tarifs ont été délibérés en juillet 2021 suite à l'attribution du marché de contrôle périodique.

Désignation du type de contrôle	Tarif en €HT
Contrôle de conception – instruction du dossier (a1)	175.00
Contrôle de bonne exécution (a2)	125.00
Diagnostic initial (b1)	110.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (b2)	110.00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	125.00

**Après avoir pris connaissance de tous ces éléments le conseil municipal,**

**ADOpte**, à l'unanimité, les rapports 2022 sur le prix et la qualité des services publics :

- d'eau potable ;
- d'assainissement collectif ;
- d'assainissement non collectif.

### **ÉCHO DES COMMISSIONS ;**

#### **COMMISSION SCOLAIRE**

Rapporteur Aurélie VANNIER

Un point rapide sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée le 4 septembre.

Les effectifs :

- 138 enfants en maternelle ;
- 266 en élémentaire.



L'organisation du temps méridien reste inchangée avec l'accompagnement des ATSEM pour les maternelles. L'an dernier cette mesure mise en place a permis aux enfants d'être plus en confiance et sereins du fait de la présence de leur ATSEM.

Du côté de l'élémentaire, en plus de la reconduction des cours de yoga, il a été instauré des cours de danse qui sont dispensés par un coach professionnel.

331 élèves déjeunent sur le temps méridien.

Concernant le périscolaire et l'étude surveillée, toutes les places sont prises et malgré les efforts de la municipalité avec l'agrandissement des locaux, il subsiste une liste d'attente. Jours surchargés le mardi et le jeudi soir.

### **COMMISSION JEUNES**

Rapporteur Chloé BRANCHEY

Un nouveau cycle s'ouvre, avec des jeunes qui ont quitté la commission et sont partis vers de nouveaux horizons (notamment scolaires). La dynamique a bien repris avec 4 nouveaux jeunes, garçons et filles. Nous avons lancé un appel au recrutement, notamment par le biais des collèges, affichages et réseaux. Le but étant que la commission jeunes soit ouverte à un maximum de jeunes bellignards.

Nous avons déjà commencé à travailler sur des projets, comme suit chronologiquement (8 décembre, aide au repas des aînés, cinéma plein air (2), une journée sportive, 14 juillet...). D'autres choses pourront s'ajouter, peut-être en lien avec le CCAS.

En tout cas, à noter : commission jeunes ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens ; nos réunions sont les lundis en fin d'après-midi (2 fois par mois). → ne pas hésiter à en parler autour de soi.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Rapporteur Françoise GACHON

Que s'est-il passé depuis la dernière fois ? Nous avons eu la réunion avec toutes les associations qui a permis d'établir le calendrier des manifestations pour l'année et que vous avez tous reçu, ainsi que plusieurs d'entre vous le demandaient. Cette réunion a remporté un vif succès auprès des associations ; la dynamique est lancée, c'est à nous de continuer à maintenir l'élan.

Les prochaines brèves vont sortir mi-novembre et porteront sur le recensement de la population ; en page 4 il y a justement le calendrier des manifestations jusqu'à la fin de l'année et le début de l'an prochain - ainsi qu'un focus sur la vie économique locale.

Le travail sur le prochain bulletin 2024 commencera dès que le travail sur les brèves sera terminé ; pour info, on fait un essai sur une régie publicitaire cette année, à inclure dans le bulletin 2024 - pas de coût supplémentaire à prévoir - et peut être que cela nous ouvrira des possibilités avec un nouveau prestataire autre que Studio Pertinence (AF communication) ; on a un an pour se décider et/ou trouver quelqu'un d'autre.

Pour le 8 décembre, l'organisation se met bien en place et la coordination fonctionne plutôt bien. Par contre, il faut encore que Monsieur le Maire et moi-même prenions notre bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des commerçants, voir si on peut obtenir leur soutien ce soir-là pour animer aussi ... et j'en profite pour faire appel aux compétences et bonnes volontés outre Annick pour entamer le travail du développement économique local et ce, avant la fin de l'année ... objectif : entrer en contact et visiter les entreprises / artisans de la zone ... Une démarche à faire avant les vœux du maire.

### **CCAS**

Rapporteur Gontran BROZZONI

Il est rappelé que le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre. Dans le cadre de l'organisation de cet événement important pour nos seniors, les membres du conseil municipal et de la commission des jeunes sont sollicités pour apporter leur aide. La préparation de la salle se déroulera

le 9 décembre. Les membres souhaitant apporter leur aide à ce moment de partage intergénérationnel peuvent s'inscrire auprès de Françoise GACHON.

### **COMMISSION SÉCURITÉ**

Jean-Gérard MAURICE rappelle que nous sommes en plan Vigipirate renforcé et qu'il faut être vigilant sur les objets pouvant être déposés.

#### **Quelques rappels :**

- La cérémonie du 11 novembre, qui se déroulera au monument aux morts, avec la participation des enfants, qui viendront chanter. Monsieur le Maire sollicite une participation active des élus à cette commémoration. Une cérémonie qui sera clôturée par un vin d'honneur.
- Le 8 décembre, là aussi, un appel est lancé aux élus afin d'assurer la sécurité autour du cortège. Ces derniers porteront un signe distinctif (un bonnet de père Noël). S'inscrire auprès de Françoise GACHON.
- Le 15 décembre aura lieu l'arbre de Noël du personnel communal. La municipalité propose un repas partagé avec la participation des élus pour la confection du buffet. Les membres souhaitant participer à cet échange doivent s'inscrire auprès de Françoise GACHON.
- Les vœux : Monsieur le Maire indiquera lors du Conseil des Maires de la 3CM que la date retenue pour les vœux de Bèlignieux est le 12 janvier 2024 à 19 heures.

### **QUESTIONS DIVERSES**

David VANNIER informe l'assemblée que les anciens combattants organisent l'arrivée du beaujolais nouveau le 16 novembre à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt et une heures

La parole est laissée au public

#### **INTERVENTION DE MADAME CHATARD-LECUYER**

Elle souhaite connaître l'évolution depuis la mise en place du tri au porte-à-porte, ce dernier est-il plus performant ? Le recyclage est-il plus pertinent par rapport au tri effectué chez PAPREC ?

Jean-Philippe FAVROT rappelle l'évolution du tonnage sur le tri depuis début 2023 + 35 %. Aujourd'hui le gouvernement met des obligations en place pour que les industriels travaillent sur des matières qui à ce jour ne sont pas recyclables. Un travail qui portera ses fruits demain.

Elle souhaite également connaître si, dans le cadre de la révision du PLU, les prescriptions relatives à la protection du périmètre du puits de captage de Chânes sont bien prises en compte. Elle rappelle qu'il s'agit du dernier captage du territoire et qu'il convient de le préserver.

Jean-Gérard MAURICE stipule que toutes les mesures concernant la protection du puits de captage sont prises en compte et étudiées avec des cabinets experts qui travaillent sur la révision du PLU de la commune.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR LAMBERT DRAINAC**

Il souhaite savoir où en sont les aménagements qui permettront de réduire la vitesse sur la RD 1084 afin d'éviter les accidents.

Monsieur le Maire l'informe que la réflexion à ce sujet continue mais malheureusement il est impossible d'arrêter la délinquance routière qui sévit sur le territoire national. Des aménagements ont été réalisés et des contrôles routiers ont lieu notamment avec des «voitures radar».

LE MAIRE,  
Philippe FERRAND



LE SECRÉTAIRE,  
Eric RACCURT

